

Synthèse des recommandations soutenues par le groupe porteur¹ de la journée du 18 octobre 2012

« Exclusions scolaires définitives : des ruptures évitables ? »

Les recommandations ci-dessous proviennent de la journée d'étude organisée autour des exclusions scolaires définitives mais émanent également de constats préalables relevés par les organisateurs de la journée.

Nos observations portent principalement sur les situations d'exclusions et de non-réinscriptions en fin d'année scolaire au 1er degré de l'enseignement secondaire et sur la difficulté croissante à rescolariser ces élèves exclus.

En amont de l'exclusion

- 1 **Instaurer des lieux de parole, d'intervision ou d'accompagnement des différents acteurs de l'école, éventuellement avec un partenaire externe.** L'institution scolaire est encore trop peu imprégnée de la culture de travail d'équipe et de résolution collective des problèmes, ce qui amène les différents acteurs à se sentir parfois bien seuls dans les décisions qu'ils doivent prendre.
 - 1.1 Il faut dégager du temps et des moyens pour que les enseignants, les éducateurs, les directions puissent développer une analyse réflexive de leurs pratiques et des situations afin de traiter des questions comme :
 - Comment renforcer chez l'élève un sentiment d'appartenance à l'école ?
 - Comment assurer un climat positif en classe ?
 - Comment valoriser les élèves et les soutenir en cas de difficultés ?
 - 1.2 Prioritairement, il s'agit d'accompagner les jeunes enseignants de différentes façons :
 - par du coaching ou du parrainage,
 - en ciblant davantage des formations continuées qui correspondent aux besoins des enseignants-débutants.
 - 1.3 Les élèves devraient également disposer de moyens pour déposer ce qui pose problème, ce qui fait conflit : conseil de classe coopératif, médiation,...
- 2 **Recourir davantage aux moyens préventifs déjà mis en place par la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire :** CPMS, médiateurs scolaires, équipes mobiles,... Nous constatons régulièrement que l'exclusion fait suite à une accumulation de remarques sur le comportement de l'élève et qu'aucun de ces acteurs n'a été sollicité alors qu'ils pourraient remplir un réel rôle de prévention.
- 3 **Développer des liens et des partenariats entre les différents acteurs :**
 - renforcer la collaboration entre l'école et les familles autour de l'élève,
 - favoriser les partenariats entre l'école et les acteurs externes autour des jeunes en difficulté ; il est essentiel que chaque école puisse identifier les associations et les ressources du quartier,
 - sortir du discours « l'association défend l'élève et sa famille et l'école est contre le jeune »,
 - développer une analyse systémique des situations d'exclusion.
- 4 **Développer, au sein des écoles, une réflexion autour des sanctions utilisées, en considérant l'élève comme une personne en apprentissage qui a droit à l'erreur.** Que mettre en place lorsque la perte de points de comportement, les retenues, ne

1 AMO AtMOsphères – AMO RYTHME – Antenne Scolaire d'Anderlecht, Service de Prévention – ChanGements pour l'égalité, mouvement sociopédagogique – Médiation scolaire communale de Saint-Gilles – Nota Bene, Asbl Bravvo – Projet Déclit, Service prévention de la commune de Schaerbeek – Service Droit des Jeunes – Service Prévention scolaire de Forest – CASG Solidarité Savoir asbl

semblent avoir aucun impact sur le comportement de l'élève ? Comment responsabiliser l'élève en favorisant les mesures réparatrices ? Médier plutôt que sanctionner ?

Durant la procédure d'exclusion

1. **Il est de la responsabilité du chef d'établissement de veiller au respect des personnes d'une part, des droits et des devoirs de chacun d'autre part.** Il doit écouter toutes les parties et concevoir l'audition comme un réel temps d'échange dont l'issue n'est pas inéluctablement l'exclusion définitive. Il doit s'agir d'une procédure *pouvant* mener à l'exclusion et non d'une procédure d'exclusion effective.
2. **Éviter l'écartement de l'élève durant la procédure d'exclusion.** La mesure d'écartement est encore régulièrement pratiquée même lorsque la gravité des faits ne le justifie pas, ce qui conforte la famille et les intervenants externes dans le fait que « les dés sont jetés ».
3. **Mettre en place un organe de recours externe, indépendant des réseaux d'enseignement** tout comme dans le cadre des attestations d'orientation. Lorsqu'il y a contestation de la décision d'exclusion, cet organe pourrait émettre un avis contraignant tant sur le respect de la forme de la procédure que sur le fond.

Après l'exclusion

- 1 **Responsabiliser l'école qui exclut.** Si une école exclut ou ne réinscrit pas l'année scolaire suivante, elle doit accepter d'inscrire des élèves exclus d'autres établissements. Sans cette mesure, le risque est de regrouper des élèves exclus dans les mêmes établissements qui concentrent de plus en plus d'élèves en difficulté.
- 2 Le chef d'établissement doit être soucieux de « l'après-exclusion » et **assortir toute exclusion d'un projet construit avec le jeune, en collaboration avec les services externes.**
- 3 **Clarifier le rôle des Commissions zonales d'inscription** notamment concernant leur pouvoir d'injonction auprès des établissements scolaires.

L'exclusion et notre système scolaire

Notre système scolaire, tel qu'il existe actuellement, est un système qui a du mal à inclure et qui ne fait pas sens pour un grand nombre d'élèves. Sans prise en compte de cela et sans remise en question de ce système, la réduction du nombre d'exclusions demeurera impossible. Par ailleurs, on peut se demander quels sont les impacts de la réforme du 1er degré et du décret « Inscriptions » en 1ère secondaire sur l'évolution des exclusions et de non-réinscriptions en fin d'année scolaire au 1er degré de l'enseignement secondaire. Une étude à ce sujet est indispensable.

Enfin, veiller au respect strict de la procédure d'exclusion ne suffit pas. Nous voulons surtout encourager les établissements scolaires à élaborer des pratiques qui visent à éviter toute exclusion au 1er degré et à favoriser l'accrochage scolaire de l'ensemble des élèves.